

|                                |                          |   |   |
|--------------------------------|--------------------------|---|---|
| Adrien-Gamache                 | Jason-Yves Caron-Michaud | Gérard-Filion   | Ida Francœur                            |
| André-Laurendeau               | Jean Beaulieu            | Guillaume-Vignal  | ABSENT                                  |
| Antoine-Brossard               | Telma Simoes             | Hubert-Perron   | Rezika Ikene                            |
| Armand-Racicot                 | ABSENT                   | Jacques-Ouellette                                       | Bianca-Maria Hoyle                      |
| Bel-Essor                      | Nicolas Brosseau         | Jacques-Rousseau  | Guylaine Charron                        |
| Bourgeois-Champagnat           | Sheila Ellien            | Joseph-De Sérigny                                       | AUCUN                                   |
| Carillon                       | Tyna Phaneuf             | Lajeunesse  | Étienne Patenaude                       |
| Charles-Bruneau                | Fernand Wong             | Laurent-Benoît  | À VENIR                                 |
| Charles-LeMoynes               | Geneviève Désilets       | Lionel-Groulx   | ABSENT                                  |
| Christ-Roi                     | Nicola Grenon            | Marie-Victorin (Brossard)                               | Céline Morellon                         |
| Curé-Lequin                    | ABSENT                   | Marie-Victorin (Longueuil)                              | ABSENT                                  |
| D'Iberville                    | ABSENT                   | Maurice-L.-Duplessis                                    | Marie Legault                           |
| De La Mosaïque                 | Danny Hill               | Mgr.A.-M.-Parent  | Véronique Neuville                      |
| De la Rose-des-Vents           | Angélique Paquette       | Monseigneur-Forget                                      | Francis Rodrigue                        |
| De Maricourt                   | ABSENT                   | Paul Chagnon  | ABSENT                                  |
| De Normandie                   | Simon Morin              | Paul-De Maricourt                                       | Valérie Bourgie                         |
| Des Mille-Fleurs               | Philippe Duhaime         | Pierre-D'Iberville                                      | ABSENT                                  |
| Des Petits Explorateurs        | Nessrinn Elayoubi        | Pierre-Laporte  | Soizic Blanchard                        |
| Des Quatre-Saisons             | Stéphanie Dugas          | Préville  | ABSENT                                  |
| Des Saints-Anges               | ABSENT                   | Rabeau  | ABSENT                                  |
| Du Jardin-Bienville            | Catherine Valotaire      | Sainte-Claire (Brossard)                                | Sorel Lorence Kanghem                   |
| Du Tournesol                   | ABSENT                   | Sainte-Claire (Longueuil)                               | Olivier Bourreau                        |
| Marcelle-Gauvreau              | ABSENT                   | Saint-Jean-Baptiste                                     | Madoussou Ouattara                      |
| Éi de Greenfield Park          | Hélène Garon             | Saint-Joseph  | Christine Poisson (s)                   |
| Éi du Vieux-Longueuil          | Stéphane Meikle          | Saint-Jude  | AUCUN                                   |
| Éi Lucille-Teasdale            | Hélène Garon (s)         | Saint-Laurent   | Olivier Coulombe<br>Olivier Léogane (s) |
| Éc. Prim. à voc. sportive      | Claudiel Picard-Roy      | Saint-Romain  | ABSENT                                  |
| Éc. rég. du Vent-Nouv.         | AUCUN                    | Samuel-De Champlain                                     | ABSENT                                  |
| Éc. sec. de l'Agora            | AUCUN                    | Tourterelle   | ABSENT                                  |
| École secondaire Saint-Edmond  | AUCUN                    | <b>Personnel</b>  |   |
| École spécialisée des Remparts | AUCUN                    | Secrétaire administrative                               | Geneviève Brochu                        |
| Félix-Leclerc                  | Mathieu Tremblay         | <b>Autres participants</b>                              |   |
| Gaétan-Boucher                 | Maxime Bleau             | Directrice générale adjointe                            | Sylvie Caron                            |
| Gentilly                       | Hernan Angulo            | Directeur du Service de l'org. et du transport scolaire | Patrick Cavanagh                        |
| George-Étienne-Cartier         | Maryse Villeneuve        |   |   |
| Georges-P. Vanier              | Sylvain Pouliot          | Formateur FCPQ  | François Paquet                         |

---

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

---

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 20, le quorum est constaté.

---

## 2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE SORTANTE / MOT DE BIENVENUE

---

Afin de connaître l'avis des représentants relativement au souper que l'exécutif aimerait organiser, la présidente a envoyé un sondage et a ensuite compilé les réponses reçues. Le souper devrait avoir lieu vers le mois de mars. Les informations suivront au courant des prochaines rencontres.

---

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

### Résolution N° CP-20181217-01

Sous la proposition de M. Maxime Bleau, l'ordre du jour est adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité**

---

## 4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CSMV

---

Au nom de la direction générale, la directrice générale adjointe de la CSMV, M<sup>me</sup> Sylvie Caron, remercie les représentants de leur implication et souhaite à tous un beau temps des fêtes. Elle répondra aux questions soumises et le directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire, M. Patrick Cavanagh, répondra ensuite aux questions relatives aux plans d'organisation scolaire (POS) Greenfield Park et Sacré-Coeur.

### *IMSE (indice de milieu socio-économique)*

Cette question sur l'IMSE fait suite à un article paru concernant les écoles de la CSDM qui ont vu leur indice diminuer. Ce changement d'indice apporte des conséquences importantes, notamment sur les ratio d'élèves par classe, sur certains financements, etc.

*« (...) L'IMSE est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents, lesquelles ressortent comme les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire.*

*L'IMSE est calculé pour chacune des 3 568 unités géographiques de la carte des unités de peuplement produite par le Ministère à partir des données du recensement canadien des familles ayant des enfants âgés de moins de 18 ans. Cette carte est mise à jour après chaque recensement, soit aux cinq ans.*

*L'IMSE d'un élève correspond à celui de l'unité de peuplement d'où il provient, tandis que celui de l'école correspond à la moyenne de tous les IMSE des élèves.*

*Pour déterminer le rang décile de chaque école, l'ensemble des écoles publiques du Québec sont rangées en ordre croissant de la valeur de leur indice respectif, puis divisées en dix groupes représentant un nombre d'élèves approximativement égal. Ainsi, le rang 1 regroupe les écoles accueillant principalement des élèves qui proviennent des milieux les plus favorisés, tandis que le rang 10 regroupe les écoles qui accueillent principalement des élèves provenant des milieux les plus défavorisés.*

*Les écoles SIAA sont celles dont le rang décile de l'IMSE est 8, 9 ou 10. Les écoles SIAA représentent environ le tiers des écoles publiques du Québec. (...) »*

(source : <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/milieux-defavorises/aqir-autrement/indice-de-milieu-socio-economique-imse/>)

L'IMSE est constitué aux deux tiers du poids de l'indice de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade et au tiers du poids de l'indice de la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien.

Il n'y a donc pas de chiffre particulier pour déterminer une école qui serait d'IMSE 1, il s'agit d'un regroupement.

La CSMV a demandé des mesures temporaires pour arrimer la perte de financement découlant d'une baisse de l'IMSE et la masse salariale qui avait été associée au départ.

#### *Piscine scolaire*

En février 2018, un élève de la CSDM s'est noyé lors d'un cours d'éducation physique. Selon les recommandations du coroner, les cours de natation doivent s'offrir sous la supervision constante et simultanée d'un enseignant, qui donne le cours, et d'un sauveteur-surveillant « qui n'a d'autre tâche que de surveiller ». Le coroner recommande également que la personne qui donne le cours ait complété une formation en natation de 90 heures dans le cadre de son baccalauréat, ou qu'elle possède une certification d'instructeur de grade 2.

Afin de bien répondre à ces recommandations, la CSMV suspend temporairement les cours de natation en milieu scolaire, jusqu'à nouvel ordre.

#### *Cours d'éducation à la sexualité et réaménagement des cours d'école*

La direction générale confirme qu'une conférence sur les cours d'éducation à la sexualité sera offerte aux parents et une autre sur les réaménagements des cours d'école.

---

### **5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)**

---

Le représentant de l'école Lajeunesse soulève une problématique entourant cette école : des lampadaires couvrant le territoire de l'école seraient éteints en raison des travaux autour de l'école. Plusieurs incidents sont survenus malgré de nombreux appels à la Ville de Longueuil. La rue René-Philippe serait particulièrement problématique. M<sup>me</sup> Caron fera un suivi.

La représentante de l'école du Jardin-Bienville demande des informations quant à l'annonce faite sur les 60 minutes d'activité physique obligatoire. Ceci découle de la Politique de la réussite éducative. Il s'agit donc d'une obligation qui se trouve également dans le PEVR de la CSMV d'inclure ces 60 minutes d'activité. Ces minutes n'ont pas à être nécessairement en continu, elles seront comptabilisées par jour pour tous les élèves, et elles n'ont pas à se retrouver sur l'horaire scolaire.

Le représentant de l'école Georges-P. Vanier aimerait connaître la politique entourant la pédiculose. On rapporte que des enfants ont eu plus de deux fois des poux depuis le début de l'année. Le MSSS recommande qu'une lettre soit envoyée aux parents lorsque 20 % des élèves d'une même classe ont des poux. Les parents ont l'obligation de signaler à l'école que leur enfant a des poux. Toujours selon le MSSS, les enfants n'ont pas à demeurer à la maison s'ils ont des poux. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-276-01F.pdf>

Le représentant de l'école Georges-P. Vanier aimerait aussi connaître l'échéancier d'agrandissement de l'école. La direction générale ne sait pas s'il est connu. M<sup>me</sup> Caron fera un suivi.

Le parent-commissaire Nicola Grenon rappelle que des outils sont disponibles pour les écoles pour travailler les projets éducatifs. Chacune des directions a reçu une formation avec le Service des ressources éducatives de la CSMV. Tous les documents légaux et banques de sondage sont disponibles pour les directions. La direction générale a également mis sur place une plateforme.

Le représentant de l'école Félix-Leclerc souhaite recueillir des commentaires de la direction générale sur la rencontre entre la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et le MEES. La CSMV n'a pas participé à cette rencontre.

Le représentant de l'école Monseigneur-Forget soulève l'atmosphère plutôt instable de son école puisque la direction de l'école a été changée à deux reprises depuis le début de l'année. Il s'agit d'une situation malheureuse et la direction générale est très soucieuse de cette situation.

Le représentant de l'école Saint-Laurent aimerait connaître l'échéancier du projet d'agrandissement et du projet d'embellissement de leur cour d'école. Il demande s'il serait possible de minimiser l'empreinte écologique dans les prochaines constructions d'école (par des bâtiments étagés par exemple)? La direction générale soutient que, dans le passé, le MEES ne permettait pas la construction d'école sur trois étages. Cela dépend aussi des codes d'urbanisme des municipalités. Le représentant propose également que l'implication des parents soit plus grande dans la planification des travaux.

La représentante de l'école Hubert-Perron s'inquiète de la situation du secteur de l'école. Elle demande à la direction générale quel sera le scénario de l'an prochain pour le manque de locaux. Elle indique par ailleurs que des élèves de maternelle voyagent jusqu'à 50 minutes pour rejoindre leur école d'accueil. La direction générale ne peut répondre pour le moment pour ce cas spécifique à ce temps-ci. La situation de l'année scolaire 2019-2020 dépendra des inscriptions et du vieillissement des élèves et sera vue en mars. Il s'agit d'un dossier très complexe.

#### *POS Greenfield Park et Sacré-Cœur*

Le représentant de l'école Lajeunesse est inquiet que la nouvelle école du Vieux Greenfield Park ne soit pas prête à temps. Les parents du secteur ne savent pas si les travaux ont été octroyés à des entrepreneurs. L'échéancier serait aidant pour les rassurer. M. Cavanagh s'informerait sur les échéanciers et la nature des travaux.

On demande à la direction générale si, depuis la présentation du POS Sacré-Cœur, l'ajout de maternelles 4 ans a été prévu. Non, le MEES doit préciser ses attentes. Présentement, la CSMV compte quatre classes de maternelle 4 ans. La CSMV aimerait doubler cette offre.

Le représentant demande s'il serait possible de garder la fratrie des élèves qui sont en 6<sup>e</sup> année. Les parents auront la possibilité de faire une demande de choix d'établissement (choix-école) parce que les places seront privilégiées aux élèves du secteur. Les résidents de la rue King-Edward, auront le choix de rester à l'école qu'ils fréquentent présentement. On croit qu'il serait plus simple si les élèves résidant de la rue King-Edward fréquentent l'école Lajeunesse. La direction générale vérifiera les chiffres.

La représentante de l'école Pierre-Laporte demande si l'école perdrait des classes d'accueil au dépend de classes de maternelle 4 ans. Les points de service de classes d'accueil se sont multipliés et il n'y a pas de garantie qu'elles resteront d'une année à l'autre.

La représentante de l'école Saint-Jean-Baptiste ne se sent pas concernée par certaines problématiques. La présidente rappelle que ces consultations sur les différents POS au comité de parents sont prévues par la Loi sur l'instruction publique (LIP). Par contre, les différents secteurs concernés sont consultés plus spécifiquement. Le trésorier indique également que chacune des rencontres sont documentées.

M. Cavanagh demande une précision au représentant de l'école Adrien-Gamache quant au redécoupage de l'hypothèse C qu'il a présenté à la direction générale. Il y aura forcément un redécoupage, mais il sera minime.

Le représentant de l'École primaire à vocation sportive est d'avis que si on regroupe les commentaires, les maternelles 4 ans seraient une solution.

La représentante de l'École internationale de Greenfield Park ne trouve pas l'hypothèse C dans la documentation. Il s'agit effectivement d'une hypothèse présentée par le représentant d'Adrien-Gamache et non de la direction générale. Elle sera présentée au point 10.

---

## 6. FORMATION COMITÉ DE PARENTS PAR LA FCPQ

---

M. François Paquet présente la formation *Le comité de parents*.

---

## 7. PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU 29 OCTOBRE ET DU 26 NOVEMBRE 2018

---

### 7.1 Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2018

---

#### Résolution N° CP-20181217-02

Sous la proposition de M. Sylvain Pouliot, le procès-verbal du 29 octobre 2018 est stipulé adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.2 Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2018

---

#### Résolution N° CP-20181217-03

Sous la proposition de M. Sylvain Pouliot, le procès-verbal du 26 novembre 2018 est stipulé adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.3 Suivis des procès-verbaux

---

#### Résolution N° CP-20181217-04

##### *DÉGLAÇAGE DES COURS D'ÉCOLE*

CONSIDÉRANT la situation problématique vécue à l'hiver 2017-2018 et rapportée par plusieurs parents au comité de parent (CP) suite à un épisode de verglas, celui-ci ayant contraint plusieurs enfants de plusieurs écoles à ne plus pouvoir utiliser la cour d'école lors des récréations pendant un grand nombre de journées;

CONSIDÉRANT les changements climatiques et conséquemment la vraisemblance que de tels événements se reproduiront avec une fréquence accrue;

CONSIDÉRANT la nécessité clairement établie de fournir un accès à des activités extérieures pour les élèves afin qu'ils soient en santé et dispos à l'étude;

CONSIDÉRANT les résultats du sondage tenu par le CP à cet effet et les commentaires recueillis lors de ce sondage et lors des séances du CP;

CONSIDÉRANT que la moitié des écoles ayant répondu disent se fier aux directives reçues de la CSMV avant d'agir alors que le territoire de la CSMV peut voir des réalités fort différentes sur son ensemble à la vue de son étendue;

CONSIDÉRANT la totale disparité des moyens d'actions envisagés en cas de verglas (sur 17 écoles ayant répondu, nous avons pu noter ce qui suit, avec certaines écoles ayant répondu plusieurs de ces éléments);

- Se fier aux ressources matérielles de la CSMV (5)
- Appel à la CSMV pour réquisitionner une machine (1)
- Épandage de sel et de sable sur la cour (2)
- Achat de crampons pour le personnel et le service de garde (1)
- Réduction de l'aire de jeu ou ne pas déneiger tout simplement (2)
- Déneigeur privé payé par la CSMV (2)
- Déneigeur privé payé par l'école (4)

- Utilisation de gravier si la situation perdure (1)
- En prévention, ne pas déneiger afin que la glace cède lorsqu'une couche se formera en surface (1)
- Aucune action prévue (7)
- Refus de répondre (1)
- Pas au courant de ce qu'il faut faire (1)

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M. JEAN BEAULIEU ET APPUYÉ PAR OLIVIER BOURREAU, DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

- QUE le CP fasse part de sa vive inquiétude sur le manque de préparation apparent des écoles quant à un éventuel épisode de verglas de même qu'à l'apparent manque de cohérence des moyens prévus;
- QUE le CP invite à la CSMV à préparer une communication claire pour les écoles à ce sujet, précisant en outre que celles-ci doivent être proactives pour réagir à une telle problématique lorsqu'elle est détectée;
- QUE la CSMV fasse un suivi au comité de parents;
- QUE le CP invite la CSMV à préciser le niveau minimal de sécurité ainsi que le niveau minimal d'accès à la cour auxquels doivent s'attendre les élèves (ex. : combien de jours devient inacceptable?).

**Adopté à l'unanimité**

### Résolution N° CP-20181217-05

#### LOCAUX POLYVALENTS

CONSIDÉRANT les résultats obtenus au sondage mené par le comité de parents (CP) quant à l'état des lieux sur l'utilisation des locaux polyvalents que voici;

#### 16 écoles ont répondu au sondage

Ces écoles disposaient d'en moyenne 4,1 locaux polyvalents auparavant  
(Excluant le local du personnel et le gymnase)

#### Locaux réquisitionnés pour y installer des classes conventionnelles :

(À noter que toutes les écoles ne disposent pas de chaque type de local)

Service de garde : 23 % réquisitionnés

Bibliothèque : 21 % réquisitionnés

Arts plastiques : 43 % réquisitionnés

Musique : 23 % réquisitionnés

Anglais : 63 % réquisitionnés

Informatique : 40 % réquisitionnés

#### Autres éléments à noter :

Un local destiné au travail par projet a été réquisitionné d'une école à projet particulier;

**3 bibliothèques** sont utilisées à plusieurs autres fins, restreignant ainsi leur accès;

**3 écoles** ont fusionné leurs locaux de **musique et d'arts plastiques**;

Dans 5 écoles, le gymnase est utilisé pour donner plusieurs cours en même temps.

- CONSIDÉRANT la somme importante de locaux réquisitionnés;
- CONSIDÉRANT la grande hétérogénéité des situations;
- CONSIDÉRANT la difficulté d'obtenir les informations de la part des écoles malgré la collaboration annoncée avec la CSMV à ce sujet;
- CONSIDÉRANT les nouvelles demandes de statistiques d'utilisation de ces locaux par le ministère;
- CONSIDÉRANT l'importance maintes fois réitérée par les parents consultés et le CP quant à la sauvegarde de ces locaux destinés à la bibliothèque, aux arts, aux autres activités éducatives de l'école et au service de garde s'il y a lieu. Ces locaux jouant un rôle essentiel dans la littéracie et le développement des enfants dans la globalité de leur individu;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M. OLIVIER COULOMBE ET APPUYÉ PAR M<sup>ME</sup> GUYLAINE CHARRON, DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

- QUE le CP demande à la CSMV de réaliser une évaluation plus exhaustive de l'état des lieux de l'utilisation de ces locaux dits polyvalents dans les plus brefs délais;
- QUE la CSMV conserve un historique dans le temps de cette utilisation afin de garder la trace de l'évolution de leur utilisation;
- QUE la CSMV poursuive ses pressions auprès du ministère afin d'obtenir plus d'espace d'enseignement; à la fois en obtenant les budgets d'immobilisation nécessaires à la construction de nouvelles écoles ainsi qu'en interpellant le ministère pour que les terrains lui soient réservés lors de nouveaux développements immobiliers;
- QUE la CSMV fasse tout en son pouvoir afin de protéger les locaux polyvalents actuellement présents dans les écoles et envisage les meilleures façons de pouvoir retourner ceux ayant déjà été réquisitionnés à leur rôle d'avant que nous considérons essentiel.

**Adopté à l'unanimité**

---

## 8. CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020

---

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

---

## 9. PTRDI 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022

---

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

---

## 10. POS-SACRÉ-CŒUR

---

Le représentant de l'école Adrien-Gamache présente une hypothèse C, élaboré par le conseil d'établissement (CÉ) de l'école. Cette hypothèse a été présentée à la direction générale de la CSMV. L'école Adrien-Gamache accueille actuellement une unité modulaire de sept classes.

« (...)

*Hypothèse C Utilisation du nouveau bâtiment comme deuxième pavillon à l'école Adrien-Gamache.  
Bâtiment actuel: préscolaire – 1<sup>er</sup> cycle; nouveau bâtiment 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle*

### **Argumentaire et réflexion du CÉ d'Adrien-Gamache**

*En vertu du cheminement et des éléments soulignés ci-haut, il est apparu évident pour le Conseil d'établissement Adrien-Gamache que l'hypothèse C appuie et soutient non seulement les volontés de TOUS les membres du conseil (parents et membres du personnel), mais elle offre une piste de solution à la problématique probablement à l'origine des scénarios A et B. Considérant la croissance*



démographique, cette nouvelle hypothèse semble même assurer une pérennité du service scolaire aux enfants et familles du secteur à plus long terme.

Ce scénario supporte notamment les éléments suivants :

### **1. Redécoupage limité**

Permettre d'éviter une part du redécoupage du Vieux-Longueuil par le maintien du secteur actuel d'Adrien-Gamache, et donc d'éviter les luttes de secteur liées à l'attrait d'une « nouvelle école », du moins en attendant le redécoupage dans le secteur Vauquelin.

### **2. Espace**

Constituer une approche proactive en planifiant l'espace pour les maternelles 4 ans qui sont à nos portes, particulièrement dans le secteur concerné touché par un indice de défavorisation élevé.

### **3. Unités modulaires**

Faciliter l'absorption des unités temporaires modulaires d'ici la fin des rénovations entreprises à Adrien-Gamache.

### **4. Justice sociale**

Une plus grande justice sociale, notamment en :

- offrant la chance à tous les élèves du secteur d'être desservi et d'évoluer dans un lieu physique moderne durant leur parcours primaire;
- adressant la croissance démographique des secteurs concernés sans reposer sur une école à projet pédagogique particulier, projet qui, bien que positif, pourrait résulter en une résolution partielle de ce problème selon l'intérêt, la capacité, mais aussi selon l'accessibilité à son caractère pédagogique particulier pour les enfants et les familles du secteur concerné.

### **5. Besoins particuliers des élèves**

Une meilleure réponse aux besoins des élèves du milieu notamment par :

- Des interventions plus adaptées selon l'âge et le niveau de développement dans le contexte où les cycles sont partitionnés par pavillons (ex. : préscolaire et 1<sup>er</sup> cycle/2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle), interventions incluant, sans s'y limiter, une meilleure préparation au passage au secondaire;
- Le développement accru de l'expertise d'une équipe école qui travaille auprès de cohortes à la fois spécifiques et de plus grandes tailles;
- Une plus grande place pour l'intégration et l'acceptation de la différence en raison de cohortes plus grandes;
- L'élaboration de règles de vie mieux adaptées selon les groupes d'âge.

### **6. Partenariat avec la communauté**

La création de partenariats pour une clientèle précise autant en termes de services particuliers aux élèves qu'en relation avec des organismes communautaires.

### **7. Pairage et activités pour l'ensemble de l'école**

Le maintien de la possibilité de pairage entre plus petits et plus grands de l'école que ce soit à l'intérieur de chaque pavillon ou entre pavillons, la distance physique des bâtisses étant somme toute limitée.

Le maintien de la planification d'activités au niveau de l'école (pour les 2 pavillons) car cela demeure pertinent et signifiant.

### **8. Flexibilité**

Une plus grande flexibilité quant aux types de classes, flexibilité générée par 1° l'accès à de l'espace supplémentaire, 2° la construction d'une nouvelle bâtisse axée, nous l'espérons, vers les modèles pédagogiques actuels et futurs et 3° la distinction pédagogique des deux lieux physiques.



### 9. **Esprit et cœur de l'école**

*Le maintien du cœur et de l'esprit de l'école Adrien-Gamache dont l'équipe école est animée et fondée par une dévotion envers nos jeunes, ceux de notre secteur avec toute la beauté et les défis que cela présente.*

### 10. **Développement durable et jardin**

*Permet de préserver, à la plus vieille école, le statut d'EVB et les pratiques éducatives qui y sont liées, et de surcroît, en partage avec la communauté, elle rend plus aisée la possibilité d'étendre ce statut et lesdites pratiques éducatives à la « nouvelle école » en adéquation avec le développement durable et une éducation au développement durable.*

*(...) »*

---

## 11. **POS-GREENFIELD PARK**

---

Le représentant de l'école Lajeunesse souhaite qu'une résolution se réalise pour demander à la CS d'avoir plus de temps pour les consultations. Malheureusement, les consultations découlent des octrois du MEES, et les échéanciers sont souvent serrés.

Le représentant de l'école Pierre-Laporte affirme que les membres de son CÉ sont plutôt en faveur de l'hypothèse B.

*« (...) Suite à l'analyse des trois hypothèses soumises à l'occasion de la consultation sur le territoire de la nouvelle école primaire dans le secteur du Vieux Greenfield Park, le conseil d'établissement de l'école Pierre-Laporte privilégie l'hypothèse B et se prononce plutôt en accord avec celle-ci, puisqu'elle répond à l'ensemble des problématiques actuelles de surpopulation tout en offrant un espace à d'autres élèves dont les besoins ne sont pas comblés dans le secteur (ex. classes d'accueil).*

*Toutefois, le conseil d'établissement aimerait porter à l'attention de la Commission scolaire Marie-Victorin quelques points qui devraient être considérés dans la potentielle mise en place de l'hypothèse B. Ainsi, avec l'arrivée de classes d'accueil au sein des trois écoles (Pierre-Laporte, Lajeunesse et celle de la rue Springfield), des services variés (orthophoniques, linguistiques, orthopédagogiques, etc.) devraient impérativement appuyer l'intégration de chacun des enfants provenant de ces classes d'accueil. À l'heure actuelle, le soutien offert à ces enfants – bien qu'il soit incontestablement nécessaire – monopolise les services fournis à tous les élèves de l'école, au détriment de ces derniers. Pour assurer la réussite de leur intégration au système scolaire et alléger la tâche de l'équipe-école, qui ne dispose pas toujours des ressources pour soutenir à la fois l'enfant nouvellement admis et ses confrères, il devrait être envisagé d'intégrer de manière partielle les élèves provenant des classes d'accueil.*

*Durant les discussions entourant les différentes hypothèses soumises, il a également été question de l'indice de défavorisation, qui sera fort probablement changé pour les écoles concernées par le POS de Greenfield Park. Puisque l'indice influence directement les ressources financières, humaines et matérielles des établissements scolaires, il devrait être impératif de communiquer rapidement toutes informations en lien avec les nouveaux calculs pour que les équipes-école puissent s'ajuster en temps opportun. De plus, il est évidemment souhaité que la CSMV leur offre un soutien continu dans la transition engendrée par tous les changements en lien avec le POS. (...)»*

Le représentant de l'école Lajeunesse confirme également que les membres du CÉ de cette école sont plutôt en faveur de l'hypothèse B.

*« (...)*

*1. L'inquiétude entourant la sécurité des élèves marcheurs qui devront traverser Churchill et Régent à différentes hauteurs est une constante. Elle revient régulièrement dans plusieurs commentaires et sort en tête de liste au CÉ. Le CÉ propose que la CSMV use de toutes ses ressources pour sensibiliser*

la ville à cet enjeu et que l'analyse soit faite **AVANT** le début des cours en 2019. Une recommandation formelle sera émise lorsque nous aurons réponse à deux questions, combien de marcheurs auront à traverser ces rues et quels sont les paramètres utilisés pour déterminer si un brigadier est requis ? Bien que nous comprenions que ce n'est pas la responsabilité de la CSMV de mettre en place des brigadiers, le CÉ croit qu'elle a le devoir de mettre en œuvre tous les efforts requis pour sensibiliser la ville à la situation. D'autant plus, pour plusieurs enfants, se sera nouveau de traverser une telle artère.

2. Les travaux à effectuer sont aussi une source d'inquiétude. Bien que la CSMV semble persuadée de terminer les travaux en temps et lieu, la seule réponse reçue à ce jour est : **ne vous inquiétez pas, tout va être fini à temps**. Très honnêtement, selon l'expérience des parents présents sur notre CÉ ; le point de vue est unanime : le CÉ n'a jamais été témoin de travaux finis en temps à l'école Lajeunesse. Pour rassurer un peu tout le monde à ce sujet le CÉ souhaiterait que les points suivants soient adressés :
  - a. Présenter une liste détaillée des travaux à faire;
  - b. Présenter les devis et budgets associés à ces travaux;
  - c. Présenter les entrepreneurs sélectionnés pour exécuter ces travaux;
  - d. Présenter un échéancier précis des travaux étant donné que la fenêtre d'opportunités sera petite (juillet et août seulement) et qu'il faut considérer les vacances de la construction.
3. La cour d'école est aussi un enjeu qui est ressorti lors de nos discussions. Le CÉ pense recommander qu'un budget soit immédiatement attribué pour pouvoir en faire un endroit adéquat et agréable pour nos enfants. Le CÉ recommande aussi que les travaux soient faits avant la rentrée 2019 et de concert avec ceux prévus pour le bâtiment.
4. La séparation du scénario B à la rue King Edward, en traçant une ligne au centre de cette dernière, ne convient pas. Bien que le CÉ comprenne qu'il faut statuer à un certain moment, le sentiment général des parents semble indiquer qu'ils ne sont pas convaincus que ce soit l'idéal dans un cadre d'élève marcheur. Rendu à cette rue, un bon nombre des enfants devront être voyagé par autobus. Le CÉ propose à la CSMV de se pencher sur cette ligne imaginaire et évaluer si d'autres options sont viables. Par exemple, toute la rue King Edward irait à Lajeunesse ou encore offrir le choix aux parents vivant sur cette rue d'aller à une ou l'autre des deux écoles. Le CÉ va conduire un autre sondage pour avoir une meilleure compréhension de la position des parents habitant sur King Edward seulement avant sa rencontre du 7 janvier 2019 et fera sa recommandation en conséquence.
5. L'école Lajeunesse commençait depuis maintenant un an à se doter d'une certaine vie parascolaire et avait mis de l'avant un beau projet de verdissement de la cour d'école. Cette situation était l'aboutissement de plus de trois ans d'effort de la part du CÉ. Le fait de se retrouver à une nouvelle école sera un recommencement de tous ces efforts. Le CÉ pense recommander pour permettre de pallier à ce recul de faire une assemblée générale en juin 2019 pour permettre les points suivants :
  - a. Rencontrer l'équipe de direction qui sera déjà en place selon les dires de notre commissaire;
  - b. Mettre sur pieds un conseil d'établissement;
  - c. Mettre sur pied un embryon d'activité parascolaire;
  - d. Avoir l'opportunité, si le besoin est, de faire des rencontres durant l'été pour avancer divers dossiers avant le début des cours en 2019;
  - e. Rencontrer l'équipe des professeurs, des professionnels et du service de garde qui auront pu, à cette date, être recrutés pour voir de quelle manière nous pourrions travailler de concert pour avoir une école prête pour nos enfants;
  - f. Permettre la rencontre entre les parents désireux de s'impliquer.
6. Nous recommandons aussi que le dossier des fratricités soit étudié plus en profondeur pour permettre que les frères et sœurs des élèves qui pourront bénéficier de la clause grand-père puissent rester à

*Lajeunesse. Cette clause ne serait valide que pour un an, mais permettrait au moins aux parents qui ont deux enfants dans différents cycles de ne pas avoir à se rendre à deux écoles différentes.*

7. *Enfin, le CÉ recommande fortement que ce genre d'exercice ne se fasse plus avec une fenêtre de temps aussi courte. La CSMV a accès à plusieurs chiffres, à des outils de planification et à des données statistiques qui permettent d'anticiper le futur. Il est très difficile de s'expliquer pourquoi les scénarios n'ont pas été mis de l'avant plutôt. Bien que le désir de la CSMV de vouloir travailler avec des chiffres précis soit compréhensible, l'impact réel est le suivant : la majorité des parents consultés ne voient pas en cet exercice une consultation, mais plutôt une présentation de ce qui va arriver sans vraie possibilité de modifier les scénarios présentés. Le CÉ recommande qu'une résolution soit prise par le CP pour établir un délai minimum requis pour la soumission de tels projets, permettant ainsi une vraie discussion. (...) »*

L'exécutif souligne qu'il sera possible de créer une hypothèse B avec une liste d'amendements.

---

## **12. PROGRAMME DE FORMATIONS**

---

Une formation sur les projets éducatifs sera offerte le 30 janvier, à la salle Flore Laurentienne du centre administratif de la CSMV.

---

## **13. SOUS-COMITÉS**

---

Les comités sont en fonction. Ceux qui se sont inscrits ont reçu des courriels d'invitation.

---

## **14. PROJET CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (PLÉNIÈRE)**

---

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

---

## **15. PAROLES 21 H 45**

---

### **15.1 Aux représentants de la FCPQ**

---

La marche à suivre pour recommander des parents bénévoles sera dans le courriel de suivi.

### **15.2 Aux parents-commissaires**

---

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

### **15.3 Aux représentants du CCSEHDAA**

---

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

### **15.4 Au représentant du comité sur le transport**

---

#### **Résolution N° CP-20181217-06**

##### *TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES EHDAA*

CONSIDÉRANT qu'il existe une formation facultative permettant d'apprendre à interagir plus adéquatement et efficacement avec les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) qui est offerte aux chauffeurs d'autobus scolaire de la CSMV;

CONSIDÉRANT le roulement constant du personnel conduisant les autobus scolaires desservant la CSMV;

CONSIDÉRANT les nombreux et fréquents commentaires dont nous font part les parents d'élèves HDAA sur la difficulté qu'ont certains chauffeurs desdits autobus à interagir avec les élèves HDAA;

CONSIDÉRANT le mémoire sur les transports, déposé en 2016-2017 par le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA), et certaines problématiques soulevées qui perdurent néanmoins depuis;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> VALÉRIE BOURGIE ET APPUYÉ PAR M. FERNAND WONG DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE la CSMV fasse tout en son pouvoir pour maximiser le nombre de chauffeurs attirés à véhiculer les élèves HDAA ayant suivi ladite formation;

QU' il y ait un suivi afin qu'il soit de pratique courante que lors d'un remplacement de chauffeur, le nouveau chauffeur soit préférablement choisi parmi ceux ayant suivi ladite formation ou que la formation soit offerte à ce nouveau chauffeur dans les meilleurs délais possibles;

QUE la CSMV envisage la possibilité d'intégrer un accompagnement par un intervenant spécialisé des élèves HDAA dans le transport scolaire lors du ou des premiers déplacements afin de faciliter l'intégration des élèves à ce nouvel environnement et d'outiller le chauffeur dans ses interventions.

**Adopté à l'unanimité**

#### **15.5 Au trésorier**

---

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

#### **15.6 À la secrétaire**

---

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

#### **15.7 Aux représentants**

---

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

#### **15.8 Au public**

---

Le point est reporté à la prochaine rencontre.

### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Sous la proposition de M<sup>me</sup> Caroline Ménard appuyé par M. Nicolas Brosseau la séance est levée à 22 h 45.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,  
secrétaire du comité de parents de la CSMV*

---

Ida Francoeur, présidente

---

Tyna Phaneuf, secrétaire exécutive